

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 29/11/2024

Présents : 10

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 9

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Marie-Pierre PONS, Marc FIDEL

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés: Christian BIES par Daniel GALTIER, Mariette COMBES par Béatrice FALCOU, Elisabeth DAUZAT par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Audrey IMBERT par Marie-Pierre PONS, Pierre MATHIEU par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Laurent BRUNET, Séverine SAUR par Francis BOUTES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Politiques contractuelles : désignation de membres pour le Comité de Programmation LEADER

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2023-2027, le Comité Syndical avait pris la délibération n° 2022_25_10_03 du 25/10/2022, désignant les membres suivants pour siéger au Comité de Programmation :

- Titulaires : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Pierre MATHIEU
- Suppléants : Yves FRAISSE, Josian CABROL, Séverine SAUR

Monsieur Jean-Noël BADENAS et Madame Florence BRUTUS, représentant la Région Occitanie avaient été inscrits sur la liste des membres siégeant au Comité de Programmation LEADER au titre de cette collectivité territoriale.

Il s'avère que les élus qui devaient représenter la Région Occitanie ne peuvent siéger au Comité de Programmation au motif que la Région est autorité de gestion du programme et que le conflit d'intérêts serait manifeste.

En ce qui concerne Madame Séverine SAUR, cette dernière était déjà désignée par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc par la délibération n° 20022_03_N_05 du 15/03/2022.

Par ailleurs, Monsieur Yves FRAISSE a fait savoir qu'il ne pourra plus participer aux réunions.

Aussi, pour des raisons de simplification des démarches administratives que cette situation engendre, il vous est proposé de désigner les membres suivants comme représentants du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au Comité de Programmation LEADER, à savoir :

Titulaires	Suppléants
BOUTES Francis	CABROL Patrick
ARCAS Jean	CABROL Josian
MATHIEU Pierre	GONZALEZ Harmonie
BADENAS Jean-Noël	GIL Martine

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la désignation de ces membres pour siéger au Comité de Programmation LEADER pour toute la durée du programme 2023-2027.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la désignation de ces membres pour siéger au Comité de Programmation LEADER pour toute la durée du programme 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS

